



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°17-06

L'an deux mille dix-sept, à 10h  
Le 24 février, à Mouzon

Date de convocation	25 janvier 2017
<b>Nombre de délégués :</b>	
● Titulaires	38 Titulaires
● Suppléants	38 Suppléants
● Présents	<b>27 Présents</b>
● Votes par procuration	2 Votes par procuration

#### Étaient présents :

Mme Thérèse BERGER	M. Mickaël LECLERE
Mme Béatrice BONNIN	M. Bernard MAILLARD
M. Jack COLLINET	M. Guillaume MARECHAL
Mme. Danielle COMBE (Pv de Jean Picart)	Mme Christine NOIRET-RICHET
M. Daniel COURTAUX	M. Michel NORMAND
M. Jean-François DAMIEN	M. Robert PASCOLO
Mme Maryse DESPAS	M. Bernard PIERQUIN
Mme Noëlle DEVIE	Mme Morgane PITEL
Mme Mireille GAZIN	M. Thierry RENAUDEAU
M. Eric GILLARDIN	M. Jean-Pierre RENVOY
M. Pascal GILLAUX (Pv de Bernard Dekens)	M. Daniel ROUVENACH
M. Edouard JACQUE	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
M. Guy JOSEPH	M. François VUILLAUME
M. Eddy LAURENT	

#### Objet de la délibération :

### Budget primitif 2017

Résultat du vote
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°17-06

### Objet de la délibération :

### Budget primitif 2017

Il convient de rappeler que 2018 sera l'année de l'entrée en vigueur de la réforme GEMAPI. L'étude de gouvernance et sa mise en œuvre fin 2017 pourrait avoir des conséquences sur la structure financière de l'EPAMA. Le budget 2017 est donc un budget de transition. Le budget présenté en annexe a été travaillé dans un cadre de stabilité des contributions des membres. Il permet également l'avancée des opérations engagées.

Ce budget est donc assis sur :

- une reconduction, au même niveau, des montants inscrits au titre du budget primitif 2016
- un renouvellement récurrent de certains équipements nécessaires au bon fonctionnement des services, en particulier du matériel de bureau et informatique pour 20 000 €.

A cela, sont ajoutés les nouveaux projets de 2017, discutés par le comité syndical lors du débat d'orientations budgétaires, à savoir :

- Inscription en section d'investissement d'une première partie des opérations :
  - HEBMA « Hydraulique et Environnement du Bassin Meuse Amont : 1 367 000 €TTC
  - Maitrise d'œuvre, phase PRO : 200 k€ HT
  - Maitrise d'œuvre, dossier de consultation des entreprises : 170 k€ HT
  - Marché de diagnostic agricole : assistance à l'acquisition 32 k €
  - Abonnement à Vigifoncier (pour les acquisitions foncières) : 5 k€
  - Acquisitions foncières : 500 k€ et du moulin de Hâcourt : 36 k€
  - Diagnostic archéologique : 100 k€
  - Protocole de suivi écologique, année N-1 : 250 k€
  - Seuils de la Meuse Médiane : dépôt du dossier, avenant au marché maîtrise d'œuvre, tranche 3 du marché géotechnique, SPS et contrôleur technique : 300 000€HT.
- Chapitre 66 (charges financières) : ouverture d'une ligne de trésorerie afin d'assurer le paiement de ces dépenses.
  - L'inscription dans le compte 611 « prestation de service », de la réserve qui sera en partie utilisée pour le paiement des frais financiers générés par les travaux des opérations HEBMA et Seuils ces 5 prochaines années et notamment générés par la ligne de trésorerie susvisée,
    - Le chapitre « charges du personnel » a été modifié pour prendre en compte l'autofinancement d'une partie du poste de chargé de mission international et la diminution des charges liées au poste de direction.
    - La poursuite de l'opération spécifique pour la 20ème année d'existence de l'EPTB

- Opération nommée « logiciel OSIRIS » (LogOS) : déploiement d'une opération, inscrite au PAPI et permettant la mise en cohérence des nouveaux outils de modélisation développés depuis 2 ans et de l'outil OSIRIS, à hauteur 200 000 € (part d'autofinancement de 40 000 €).
- Opération nommée « levés topographiques modélisation » : concerne l'acquisition de levés topographiques pour la modélisation, autofinancée pour 50 000 €.
- Suite de l'opération « suivi écologique de la ZRDC de Mouzon » pour la période 2017-2019 pour un total de 170 000€, financés par l'Agence de l'eau et la région Grand Est.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017, budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 2 010 326 €
- Section d'investissement : 2 576 792€

La Présidente



**Morgane PITEL**

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 07/03/2017 à 06:56:42  
Référence : 48d4c2826d0ea4cc650b85161bb4a29ee2ce03c0